

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE SAINT BONNET LE CHATEAU

Séance du 4 février 2016

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 30
Nombre de membres présents : 29
Date de la convocation : 1/02/2016

Objet de la délibération : Approbation de la convention de mise à disposition des locaux de la Communauté de communes aux Assistantes sociales du Conseil Départemental de la Loire.

L'an deux mille seize et le quatre février, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Bonnet-le-Château, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Communautaire à Saint Bonnet le Château, sous la présidence de Monsieur Iwan MAYET.

Présents : Iwan Mayet, Annie Grégoire, Sébastien Teyssier, Marie Meley, Michel Romeyer, Serge Vray, Jean Luc Pourtier, Christian Barjon, Colette Ferrand, Jean Lenoble, Serge Granjon , Alain Marquet, Alain Limousin, Cédric Bonhomme, Jean Pierre Dubost, Robert Decourtye, Yves Favier, Philippe Romier, Nicole Girodon, Pierre Thiollière, Evelyne Chouvier, Pierre Berliet, Bernard Bonnet, Gilbert Soulier, Bernard Fournier, Jean-Louis Jayol, Annie Mallard, Josette Folleat, Gabriel Aubert.

Excusé ayant donné procuration

Mme Marie George Bouhe donne procuration à M. Roger Violante
Hervé Béal donne procuration à Mme Josette Folleat

Excusés :

Jean Marc Sardat, Jacques Blanchard, Roger Violante,

Absents :

Bernadette El Asri, Jean-Claude Civard

Secrétaire de séance : Serge Vray

Pour	Contre	Abstentions
30	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160204-2016009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2016

Le Président rappelle la Communauté de communes du Pays de St Bonnet le Château met à disposition une partie de ses locaux (3 bureaux principalement) aux assistantes sociales du Conseil Départemental. L'objectif est de permettre à notre population d'avoir un accès plus direct aux services sociaux du Conseil Départemental de la Loire (Pôle Vie Sociale).

Une précédente convention avait été signée le 7/03/2008 et se doit d'être renouvelée.

Le Président donne lecture de la convention à l'Assemblée délibérante.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve la convention de mise à disposition des locaux de la Communauté de communes au Conseil Départemental de la Loire (Pôle Vie Sociale) ;
- Autorise le Président à signer cette convention et la charge de veiller à sa bonne exécution

Copie conforme.

Ont signé au registre tous les membres présents.

A Saint-Bonnet-le-Château,

Le 4 février 2016,

Le Président



Iwan MAYET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160204-2016009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2016